

## **Une école..... mais quelle école !**

Lors du conseil municipal du 2 mars le groupe LCE a proposé son projet d'école publique, conforme à son programme électoral :

- Une école maternelle et élémentaire fonctionnelle, de plain pied construite sur un terrain plat de 4 hectares appartenant déjà à la commune au sud du Parc d'Allivet.
- Une école dont la construction permettrait d'optimiser l'utilisation des nouveaux matériaux et des énergies renouvelables.
- Une école dans un écrin de verdure proche des équipements sportifs : la piscine, le Parc d'Allivet ... qui pourraient être utilisés régulièrement par les classes.
- Une école enfin accessible qui disposerait de parkings adaptés aux besoins, justifiés notamment par le fait que nos moyens de déplacements actuels ne sont plus ceux d'il y a 50 ans.
- Une école qui puisse être agrandie en fonction de l'évolution de la population côtoise.
- Une école dont la situation géographique serait un trait d'union entre le nord et le sud de la ville (les Mûriers, le Ponal).
- Une école financée en partie par la vente du tènement immobilier rue la Halle.
- Une école neuve dont la construction ne perturberait pas la scolarité des enfants pendant la durée des travaux.

### **En un mot l'école que tout le monde attend !**

**Malheureusement** il s'avère que le choix de la majorité s'oriente dans une direction toute autre :

- Une réhabilitation très onéreuse des bâtiments actuels pour un montant estimé à 7 000 000€
- l'achat d'une parcelle de terrain jouxtant l'école ainsi que la démolition de la maison sise sur ce terrain (l'aumônerie).
- Des problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité aux abords de l'école qui ne sont pas pris en compte.
- Une location coûteuse d'algeco provisoire et une cohabitation toujours difficile entre des travaux et la présence des enfants.

Le souci d'une gestion rigoureuse et le bon sens doivent nous inciter à ne pas oublier l'adage :

### **On ne fait pas du neuf avec du vieux**

#### **Du nouveau rue de l'hôtel de ville.....**

Les services administratifs du CCAS (centre communal d'action sociale) vont à nouveau déménager pour s'installer au n° 1 de la rue de l'hôtel de ville.

Le coût de l'aménagement des locaux (20 000 €), de la location mensuelle (350€ sans les charges), généreusement prélevés sur les deniers du contribuable. Il faut bien trouver une justification à l'augmentation des impôts.

Où sont les engagements financiers pour le vrai social ?

Il est vrai que 75 % du budget CCAS est consacré au fonctionnement interne !!

Marielle Coup, Mireille Gilibert, Marie Thérèse Robert, Eric Germain Cara, Joël Gullon, Laurent Perino